

Pôle Animation jeunesse, sports
et vie associative

Metz, le 28 mai 2009

Service Animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
SR

19

R A P P O R T

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 - TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN SUR LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS.

Dans le cadre du Programme d'Investissement 2009 concernant les travaux neufs et d'entretien sur les équipements socio-éducatifs, il est prévu d'intervenir sur les installations suivantes pour un montant de 437 000 €.

EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS : 437 000 €

- Maison des Associations du Sablon : 30 000 €
 - * Mise aux normes du garage (acoustique, électrique) et remise en peinture.
- M.J.C. Quatre Bornes : 48 000 €
 - * Ravalement des façades : 40 000 €.
 - * Création d'une nouvelle salle informatique (prévoir câble, réseau) : 8 000 €.
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières : 160 000 €
 - * Reprise de la toiture : 68 000 €.
 - * Ravalement des façades et remplacement des portes extérieures . en bois : 92 000 €.
- Maison des Associations – Maison Rouge : 48 000 €
 - * Réfection du logement du concierge
- Centre Socioculturel de la Grange aux Bois rue de Mercy : 34 000 €
 - * Clôture de l'espace vert à l'arrière du bâtiment (accueil des enfants) : 4 000 €.
 - * Réalisation d'un bureau d'accueil : 30 000 €.
- Centre Social du Petit Bois : 106 000 €
 - * Reprise de la toiture et mise en sécurité: 50 000 €.
 - * Remise en peinture de la grande salle : 24 500 €.
 - * Rafraîchissement intérieur : 25 500 €.
 - * Mise en sécurité de l'arrière du bâtiment : 6 000 €.
- Centre Familial Social et Culturel de Magny : 11 000 €
 - * Mise en sécurité de l'arrière du bâtiment.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 - TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN SUR LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2009 des enveloppes d'entretien et de travaux neufs sur les équipements socio-éducatifs,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant sur le code des marchés publics,

VU le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 portant code des marchés publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33, et 57 à 59,

VU la loi n°95-127 du 08 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU la délibération en date du 4 juillet 2002 et du 30 avril 2009 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

DECIDE la réalisation des opérations suivantes, pour un montant total de 437 000 €.

EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS : 437 000 €

- Maison des Associations du Sablon : 30 000 €

* Mise aux normes du garage (acoustique, électrique) et remise en peinture.

- M.J.C. Quatre Bornes : 48 000 €

* Ravalement des façades : 40 000 €.

* Création d'une nouvelle salle informatique (prévoir câble, réseau) : 8 000 €.

- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières : 160 000 €

* Reprise de la toiture : 68 000 €.

* Ravalement des façades et remplacement des portes extérieures . en bois : 92 000 €.

- Maison des Associations – Maison Rouge : 48 000 €

*Réfection du logement du concierge

- Centre Socioculturel de la Grange aux Bois rue de Mercy : 34 000 €

* Clôture de l'espace vert à l'arrière du bâtiment (accueil des enfants) : 4 000 €.

* Réalisation d'un bureau d'accueil : 30 000 €.

- Centre Social du Petit Bois : 106 000 €

* Reprise de la toiture et mise en sécurité: 50 000 €.

* Remise en peinture de la grande salle : 24 500 €.

* Rafraîchissement intérieur : 25 500 €.

* Mise en sécurité de l'arrière du bâtiment : 6 000 €.

- *Centre Familial Social et Culturel de Magny* : 11 000 €
 - * Mise en sécurité de l'arrière du bâtiment.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le chapitre 23-421-2313-60 du budget de l'exercice en cours,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appels d'offres, ou le cas échéant sous la forme de la procédure adaptée, pour l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics;

RENOIE le cas échéant à la Commission d'Appels d'Offres la désignation de l'attributaire du ou des marchés ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI